Le crime clérical de Poitiers

UNE PROPOSITION DE LOI

Paris, 30 mai. — M. Gautret, député de la Vendée, va déposer sur le bureau de la Chambre une proposition tendant à prévenir les séquestrations d'individus illégalement pratiquées par des particuliers.

L'exposé des motifs est ainsi conçu :

« *Le Code pénal* punit les séquestrations. De nombreux exemples et récemment la sequestration de Poitiers, prouvent qu'on peut actuellement détenir pendant vingt-cinq ans, un membre de sa famille, sans éveiller l'attention des pouvoirs publics. Il ne faut pas que de pareils faits se renouvellent en plein vingtième siècle, et c'est dans le but d'en rendre le retour impossible, du moins très difficile, que nous avons l'honneur de déposer la proposition suivante. Son adoption permettra, en outre, à la justice de ne pas perdre de vue certains individus et rendra moins pénible la recherche de criminels que l'on considère comme disparus, et qui peuvent, en toute liberté et sans être inquiétés, vivre sur nos boulevards.

Article 1er. — Chaque année, avant le 1er février, et, le cas échéant, à toute époque de l'année, les commissaires de police, et dans les communes dépourvues de commissaires, les maires devront établir la liste des personnes qui, en résidence dans leur commune, auront cessé d'y habiter au 31 décembre de l'année écoulée et, avec l'indication de la nouvelle demeure, adresseront cette liste au Procureur de la République, de l'arrondissement, qui vérifiera d'urgence, la sincérité des déclarations produites.

Article 2. — Les parents responsables ou tuteurs devront immédiatement indiquer au commissariat de police ou à la mairie, la nouvelle résidence de leurs enfants mineurs ou pupilles. Ces listes devront, dans les mêmes conditions qu'à l'article 1er être transmises au parquet du chef-lieu de l'arrondissement.

Article 3. — Toute déclaration faite en conformité de l'article 2 reconnue fausse, sera punie d'un emprisonnement de trois mois à cinq ans ; la déchéance ou suppression de la tutelle pourront être prononcées.

L'ETAT DE LA VICTIME

L'état de Mlle Monnier continue à s'améliorer. Les médecins répondent maintenant de sa guérison et il est péremptoirement démontré, à l'heure actuelle, que, contrairement au dire des cléricaux, cette femme n'est nullement atteinte de folie.

Il se confirme que le clérical Monnier et sa pieuse mère passeront en assises dans le courant du mois d'août pour y répondre de l'odieux forfait qu'ils ont perpétré de sang-froid, avec une cruauté inouïe.

ÉLECTIONS A L'ACADÉMIE

Paris, 30 mai. — L'Académie française a procédé aujourd'hui à l'élection de deux membres, en remplacement du duc de Broglie et du vicomte de Bornier, décédés.

Les membres présents étaient au nombre de 34.

La majorité importait en conséquence 18 voix.

Une seule candidature, celle du marquis de Vogüé, s'était produite pour le fauteuil de M. de Broglie.

Le scrutin a donné les résultats suivants

M. de Vogüé, 24 voix. — Bulletins blancs, 10.

M. de Vogüé a été déclaré élu.

Les candidats pour le fauteuil de M. de Bornier étaient (ordre alphabétique) : MM. Stéphen Liégeard, Frédéric Masson et Edmond Rostand.

Jusqu'au 4e tour, les votants étaient aussi au nombre de 34 ; à partir du 5e tour, par suite du départ de M. Paul Deschanel, ils n'étaient plus que 33. La majorité s'est trouvée alors abaissée à 17 voix.

Au sixième tour, *M. Rostand a été élu* par 17 voix, contre 14 à M. Masson et 2 bulletins blancs.

L'auteur de *l'Aiglon*, qui n'est certes pas un aigle de génie littéraire, peut se vanter d'être né sous une bonne étoile. Il est vrai que son titre d'académie a si peu d'importance !...

Un colonel boer arrêté à Bruxelles

Paris, 30 mai. — Certains bruits ont circulé aujourd'hui au Palais, — *bruits que nous reproduisons avec la plus grande réserve.* Le colonel boer R... d'origine italienne, qui devait épouser dans quelques jours la nièce du président Kruger, aurait été mis en état d'arrestation à Bruxelles à la suite d'une plainte pour vol de 3500 francs déposé par le baron de V... chez qui il remplissait les fonctions de comptable pendant son séjour à Paris.

On dit qu'une demande d'extradition aurait été envoyée à Bruxelles.

Congrès international des Mineurs

Quatrième Journée

Londres, 30 mai. — Le Congrès, sur la proposition des délégués français, étudie l'attitude que devront prendre les mineurs du monde entier au cas où les mineurs d'une nation se mettraient en grève. Plusieurs délégués français préconisent la grève universelle.

ROUBAIX

AUJOURD'HUI

Vendredi 31 mai (12 Prairial An 109 de la République), 151e jour de l'année, 73e jour du printemps, 14e jour de la lune.

Lever du soleil à 4 h. 04 ; coucher à 7. 51.

Lever de la lune à 6 h. 11 soir ; coucher à 2 h. 49 matin.

Aujourd'hui, la durée du jour est en augmentation de 2 minutes sur hier.

BULLETIN METEOROLOGIQUE. — Résumé des observations météorologiques faites à Lille le 30 mai :

Baromètre à 2 heures du soir : 756 m/m. (entre variable et pluie). Baisse depuis la veille : 1 m/m.

Thermomètre à 6 heures du matin : 15° au-dessus ; à 3 heures de l'après-midi : 29° au-dessus.

Etat du ciel : Couvert.

Direction et force du vent : Ouest, faible.

Pluie tombée depuis 24 heures : 8 m/m. 5.

Temps probable pour aujourd'hui : Assez beau.

La Coopérative « La Paix » a fourni à ses seuls adhérents pendant le cours de l'année 1900, (2e exercice arrêté le 24 novembre), exactement 3,950,000 kilos de pain.

Tout fait prévoir pour 1901, une augmentation considérable de ce chiffre, déjà formidable ; la moyenne hebdomadaire des inscriptions de nouveaux adhérents étant de 25.

Ce succès étonnant est obtenu par un choix judicieux des matières premières, qui sont toutes de qualité première supérieure,

GRANDE RÉUNION PUBLIQUE

Une grande réunion publique et contradictoire, aura lieu lundi prochain 3 juin, à 8 heures du soir salle de la Coopérative *La Paix*, à l'occasion du Congrès des Coopératives socialistes de la région du Nord

Les citoyens **Jules GUESDE**, ancien député de Roubaix, et Hector DENIS, député belge, prendront la parole

Ordre du jour Coopération et Socialisme.

Réception des orateurs — Dimanche prochain 2 juin, à 8 heures et demie du matin, départ du cortège qui partira du local la Paix pour se rendre à la gare, recevoir les délégués du Congrès des Coopératives.

POUR VAGABONDAGE. — Dans l'avant-dernière nuit, les agents de patrouille Doutreligne et Leclercq ont arrêté, boulevard de Beaurepaire, les nommés Couthier Jean-Baptiste, 10 ans et demi, demeurant à Tourcoing, rue des Trois-Pierres, et Lefebvre Noël, 12 ans, demeurant à Tourcoing, rue de la Planche-Trouée, inculpés de vagabondage.

CONSEIL DE REVISION. — (*2e journée*). — Les opérations ont commencé à huit heures et demie, comme la veille, et ont pris fin vers midi.

Le bureau était composé des mêmes membres, sauf M. Tribourdeaux, conseiller général à Lille, et M. Phalempin, conseiller d'arrondissement.

Dans cette séance, 593 jeunes gens ont été examinés, dont 24 ajournés de la classe 1898, 61 de celle de 1899 et 508 conscrits du canton de Roubaix-Est.

M. Milbéo, adjoint au maire de Roubaix, est allé recevoir les autorités à la gare et M. Lepers, adjoint, était présent dans la salle.

A l'issue des opérations a eu lieu à midi la revue d'appel des hommes de la classe 1880, rue de la Gare.

M. Motte a reçu à déjeuner le secrétaire général de la Préfecture et les autorités.

VOILA L'PLAISIR ! — Contravention a été rédigée dans la nuit de mercredi à jeudi à la charge de Clémence Delberghe, 33 ans, fille soumise, demeurant rue du Chemin-de-Fer, 44, pour racolage rue de la Gare

LES RENTES DES TRAVAILLEURS — Chez M. Tailliez Julien, Rasson Henri, 19 ans, domestique, demeurant rue d'Anzin, s'est blessé au genou en tombant de sa voiture.

Le docteur Delattre a prescrit un repos de 15 jours.

— A la Société anonyme de Roubaix, Roosen Jean, 44 ans, rattacheur, demeurant Place du Trichon, au Carrousel, s'est contusionné le thorax en tombant sur son métier.

Le docteur Lepers, a prescrit un repos de 15 jours.

— Chez M. Rasson fils, Masse Joseph, 26 ans, aide maçon, demeurant rue d'Alger, 160, s'est fait diverses contusions en tombant d'un échafaudage.

Le docteur Dispa a prescrit un repos de 8 jours.

LIBRE-PENSEE. — Les membres de la Libre sont priés de se réunir dimanche 2 juin à 8 heures du matin, à la Coopérative « La Paix », portures de leur insigne pour se rendre à la Gare à la réception des délégués du Congrès coopératif.

Tous à ce rendez-vous.

TRAVAUX COMMUNAUX. — Hier matin, à 11 heures, a eu lieu à l'Hôtel de Ville, l'adjudication en 8 lots des travaux d'entretien des propriétés communales, en 1901, 1902, et 1903.

Le bureau était présidé par M. Ponthieu, adjoint, assisté de MM. Dujardin et Kimpe, conseillers municipaux, Coliez, architecte de la ville, Salembier, receveur municipal, Devernay, chef de bureau du secrétariat.

1er lot. — Terrassement maçonnerie, 12000 fr.; par an, cautionnement 1200 francs, adjudicataire Edmond Beele, rabais 10 %.

2e lot. — Enduit, plâtrage, 3000 francs par an, cautionement 300 francs, adjudicataire, Désiré Decock, rabais 30,75 %.

3e lot. — Charpente menuiserie, 16000 francs par an, cautionnement 1600 francs, adjudicataire, Jules Lecapitaine, rabais 13,75 %.

4e lot. — Couverture, zinguerie, 1200 francs par an, cautionnement 120 francs, adjudicataire, F. Desbarbieux, rabais 23,75 %.

5e lot. — Serrurerie, ferronerie, 8000 francs par an, cautionnement 800 francs, adjudicataire, Louis Lauwers-Lemaire, rabais 26,25 %.

6e lot. — Peinture, vitrerie, 2100 francs par an, cautionnement 2100 francs, adjudicataire, Eugène Carbonnelle, rabais, 42,75 %.

7e lot. — Canalisation de gaz et d'eau, 6000 fr. par an, cautionnement 600 francs, adjudicataire, F. Desbarbieux, rabais 21,75 %.

8e lot. — Mobilier tapisserie, etc., 4000 francs par an, cautionnement 400 francs, adjudicataire, Prouvost Delescluse, rabais, 16 %.

—*Par application du décret Millerand, du 10 août 1899, les adjudicataires devront payer à leurs ouvriers, sans autre rabais, le minimum, de salaire fixé par le Conseil municipal, de même qu'ils devront limiter la durée de la journée de travail aux heures fixées par le cahier des charges.*

Enfin, nous croyons savoir que l'administration municipale, s'inspirant de l'exemple de Paris, de Lyon, et se conformant à l'avis de la commission d'hygiène industrielle siégeant au ministère du commerce, a interdit l'emploi du blanc de céruse dans tous les travaux municipaux où ce produit est susceptible d'être employé.

SPORTS

NORD-TOURISTE. — La troisième sortie organisée par le Comité des excursions du « Nord-Touriste » aura lieu dimanche prochain 2 juin. Voici l'itinéraire établi : Roubaix (départ à six heures et demie du matin), du siège social), boulevard de Paris, parc Barbieux, le canal, le pavé du noir Bonnet, Nolinel, chemin stratégique, Wambrechies, fort du Vert-Galant, Croix-au-Bois, Frelinghien, Houplines, Armentières, (déjeuner). Retourpar la Chapelle d'Armentières, Capinghem, Lomme, bois de la Deûle, Lille, Fives, Flers, le Recueil, Hempempont, planche de l'Espinoy, Vélodrome, parc Barbieux, boulevard de Paris, rue Neuve et Grande-Place.

Allure accessible à tous. Le porte-fanion et les trompettes marcheront en tête. Capitaine de route : M. Ducoin. Retour à Roubaix, vers onze heures.

Tous les sociétaires sont invités à y assister et assurer une fois de plus, le succès des excursions du « Nord-Touriste ».

LA COURSE BRUXELLES-ROUBAIX (*Première année*). — Une course pour bicyclettes organisée par la Société du Vélodrome roubaisien avec le bienveillant concours du Touring-Club de Belgique et de la Ligue vélocipédique belge aura lieu le dimanche 9 juin, sur le parcours Bruxelles-Roubaix, avec arrivée au Vélodrome de Roubaix, soit 100 kilomètres.

Cette épreuve sera courue sous les règlements de l'Union vélocipédique de France et en tenant compte des observations qui suivent

La course est ouverte à tous les coureurs munis d'une licence professionnelle délivrée par l'U.F.V. ou par une Fédération affiliée à l'Union cycliste internationale.

Pour rendre la course accessible à tous, l'entraînement par bicyclettes sera seul permis et les suiveurs en automobile ne seront pas tolérés. Les changements de machines seront permis.

Il est recommandé aux coureurs français de faire plomber leur machine par la douane française et aux coureurs belges de se procurer une carte d'identité d'une société de tourisme reconnue par la douane française, afin d'éviter les formalités douanières au passage à la frontière. Ces recommandations s'appliquent également aux entraîneurs. Il ne sera tenu aucun compte des temps d'arrêt nécessités par l'accomplissement des formalités de douane.

Les coureurs porteront un brassard blanc avec leur numéro d'inscription. Ils devront descendre de machine et signer aux trois contrôles fixes. Il sera en outre établi trois contrôles volants. Les contrôleurs porteront un brassard rouge.

Toutes les contestations seront jugées par le jury de la course.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour les accidents qui pourraient se produire.

L'itinéraire et les contrôles

Voici l'itinéraire détaillé de la course avec la désignation des contrôles :

Bruxelles (porte d'Anderlecht, pont du Canal), 0 kilom. — Brucom, 10 kilom. — Hal (contrôle volant), 13 kilom. — Saintes, 20 kilom. — Bierghes, 22 kilom. — Enghien (contrôle fixe : Grand'Place), 29 kilom. — Bassilly, 35 kilom. — Ghislenghien, 39 kilom. — Ath (contrôle fixe : Café de la Nation, Grand'Place), 48 kilom. — Ligne, 54 kilom. — Leuze (contrôle volant : Café du Centre, Grand'Place), 61 kilom. — Gaurain-Ramecroix 70 kilom. — Tournai (contrôle volant : Hôtel des Neuf Provinces, place Crombez), 78 kilom. — Froyennes, 81 kilom. — Templeuve, 87 kilom. — Toufflers (contrôle fixe à la frontière, bureau de douane), 92 kilom. — Lannoy, 94 kilom. — Hempont, 97 kilom. — Vélodrome de Roubaix (contrôle d'arrivée), 100 kilom.

Le départ sera donné à une heure de l'après-midi pour que les premières arrivées aient lieu au Vélodrome vers quatre heures. Les coureurs devront terminer le parcours par six tours de piste, soit deux kilomètres. Les contrôles seront assurés, le long de la route, par les délégués du T. C. B. et de la L. V. B. et les sociétés cyclistes. Des affiches de direction renseigneront les coureurs sur l'itinéraire.

Les prix

Voici la liste des prix en espèces qui sont affectés à l'épreuve :

1er, 500 francs. — 2e, 200 fr. — 3e, 100 fr. — 4e, 75 fr. — 5e, 50 fr. — 6e, 30 fr. — 7e, 25 fr. — 8e, 20 fr., soit un total de 1,000 francs.

Les engagement sont reçus aux bureaux du Vélodrome roubaisien, 1, rue de la Gare, Roubaix. Pour être valables, ils doivent être accompagnés d'un droit d'entrée de cinq francs.

Les concurrents

Les coureus dont les noms suivent sont déjà inscrits à ce jour : 1. G. Pagnier, de Croix. — 2. L. Schuller, de Roubaix. — 3. J. Verbrugge, Tourcoing. — 4. Oscar Lepoutre, Lille. — 5. Lucien Hswetre, Hergele — 6. Jules Sales, Bruxelles. — 7. L. Kuhling, Bruxelles. — 8. A. Seys, Beythem. — 9. E. Bruyneel, Roubaix.

La liste des engagements sera close le jeudi 6 juin, à 5 heures du soir.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE. — Vendredi 31 mai, de 4 à 7 heures, inscription des pigeons participant au concours de Rambouillet organisé par les Deux Roubaisiennes, chez M. Garein dit Floquet, rue Daubenton, 2e bureau chez M. Josserand, rue du Fresnoy.

Ce concours est donné dans un rayon de six kilomètres

Deux cents francs de prix d'honneur.

Mise 1 ft. 75 par pigeon.

Nota. — A partir du 3 juin, tous les lundis mise en paniers des pigeons pour dressage sur Chantilly, chez Elie Catteau, et autres postes de dressage. Les pigeons seront convoyés.

PARTI OUVRIER

Section Roubaisienne

AVIS AUX SECRETAIRES DE GROUPES. — Le Comité exécutif invite les groupes qui n'ont pas eu de réunion la semaine dernière, à se réunir d'urgence cette semaine dans leurs locaux respectifs, pour prendre connaissance d'une communication du Parti.

REUNIONS DU VENDREDI 31 MAI. — 4e section, à 8 heures et demie, ancien estaminet Delestrez, rue Decrême.

9e section. — A 8 heures et demie, estaminet Colin, rue Archimède, 28.

REUNIONS DU SAMEDI 1er JUIN. — 3e section, à 8 heures et demie, au Palais, au Pile

13e section. — A 8 heures et demie, estaminet Wilfart, Grande-Rue, 335.

POUR LA PROPAGANDE. — Le secrétaire du Parti a reçu du citoyen Aimé Morel, la somme de 1 franc pour une quête faite le jour de la fête du travail, chez Vanelstraete, rue des Longues-Haies.

POUR LES ELECTIONS DE WASQUEHAL — Le secrétaire du Parti a reçu également une somme de 2 francs de la 12e section, au Tonneau rouge, rue de la Paix, pour les élections de Wasquehal.

Cette somme sera remise au trésorier du Parti ouvrier de cette commune.

ÉTAT CIVIL

de Roubaix du 30 mai 1901

Naissances. — Mathilde Sagaert, place Faidherbe, 2. — Alcide et Michel Drouillon, rue de la Redoute, 79. — Joseph Delespaul, rue de la Guinguette, cour Delattre, 2. — Georges Pinguet, rue d'Oran, 194. — Charles Peetrons, boulevard de Metz, cour Goudzeene, 3. — Madeleine Debucquoy, rue Turgot, cour Vandame, 5. — Henri Raps, rue de la Barbe-d'Or, cour Thérin, 10.

Décès. — Marie Crispyn, 15 mois, rue des Longues-Haies, cour Lambert, 1. — Arthur Dumoulin, 2 jours, rue d'Alger, 120. — Clémence Vandesompele, 55 ans, Grande-Rue, cour Vandesompele-Platel, 14. — Sidonie de Wandel, 54 ans, rue Meyerbeer, 22. — Albert Migneau, 5 mois, rue Voltaire, 44. — Raoul Waeles, 5 jours, rue du Trichon, 48.

TOURCOING

LA GREVE DE CHEZ JOVENIAUX. — Rien de nouveau dans la situation. Les rattacheurs sont toujours en grève.

Hier matin, les citoyens Quivron, Flament et Voit-Catteau, conseillers prud'hommes se sont ensemble rendus chez M. Joveniaux, pour l'exhorter à reprendre tous les ouvriers, sans faire de victimes.

M. Joveniaux, leur a répondu qu'il consentait à reprendre 10 ouvriers, qu'il choisirait, parmi les 20 actuellement en grève, mais à la condition que les ouvriers choisis demandent à rentrer. Il a ajouté en finissant qu'il préférerait fermer son usine plutôt que de céder.

La délégation ira encore demain trouver M. Joniaux. Il est à craindre que, si elle n'obtient pas satisfaction, toute la filature fasse cause commune avec les grévistes, ce qui aggraverait la situation.

CONTRAVENTIONS. — Dans la journée d'hier, la police a dressé contraventions contre D... N..., 17 ans, garçon boucher, rue de Gand, pour avoir passé sur un terrain ensemencé ; N... R..., 20 ans, tisserand, rue Jourdan, 33, pour violences légères et tapage injurieux ; L... A..., 17 ans, domestique au service de M. Destombes, fermier, à Marcq-en-Barœul, pour défaut de plaque à sa voiture ; B... M..., 17 ans, employé à Mouvaux, pour avoir circulé sur un trottoir avec sa bicyclette ; V... C..., 23 ans, magasinier, à Roubaix, pour violences réciproques.

ARRIVAGES AUX HALLES. — Il est arrivé hier aux Halles : marée 350 k., maquereaux 100 k., pommes de terre 500 k., carottes 250 k., asperges 125 bottes, radis 200 bottes, échalottes 60 bottes, laitues 1500, oranges 450 k., citrons 500 k., beurre 45 k.

ANALYSE ! — Cinq prélèvements de lait ont été faits, hier, en ville, par les commissaires de police.

Ces échantillons ont été envoyés au laboratoire municipal, à fin d'analyse.

EST-IL ENRAGE ? — Un vieillard de 78 ans, M. J. BJ Ducatteau, demeurant 149, rue d'Ingres, a été mordu au poignet droit par un chien, qu'on n'a pu retrouver.

Un toutou qui avait été également mordu par son compérère suspect, a été abattu hier, par un agent de police.

LES RENTES DES MINEURS. — Au peignage de la Tossée, une ouvrière, Depelchin Malvina, 21 ans, demeurant à Roubaix, s'est heurtée la cheville contre la déclinche de son métier.

Le docteur Leduc a constaté une plaie contuse à la jambe droite, ce qui nécessitera 7 à 8 jours de repos.

— Chez M. Samyn-Permaudt, entrepreneur, un portefaix, Camille Decraene, 31 ans, demeurant à Mouscron, a reçu une caisse sur le pied gauche en chargeant un camion.

Le docteur Catteau a déclaré 12 à 15 jours d'incapacité de travail

— Chez M. Delahousse, marchand de déchets, un trieur, Alfred Kinpe, demeurant à Mouvaux, a glissé en portant une balle et s'est blessé à la cuisse gauche.

Quelques jours de repos seront nécessaires pour sa guérison. Docteur Catteau.

— Chez M. Bouillie-Motte filateur, un contremaître, Jules Leclercq, 55 ans, demeurant à Tourcoing, a reçu une pièce de bois sur la jambe gauche.

Le docteur Debuchy a déclaré 15 à 20 jours d'incapacité de travail.

— Chez M. Aimable Liard, teinturier, un ouvrier Cyrille Lebry ; 38 ans, rue Saint-Pierre, s'est violemment heurtée la main droite contre un bac de teinture.

Le docteur Bernard a prescrit un repos de dix jours.

— A la filature Fallot, un rattacheur, Troquette Hubert, 38 ans, demeurant à Roubaix, s'est fracturé le pied droit.

Le docteur Vanneufville a déclaré 15 jours d'incapacité de travail.

ÉTAT CIVIL

ETAT-CIVIL. — *Naissances.* — Deporière Louis, rue du Dahomey, 104. — Vandekerckhove Henri, rue du Dahomey, 100. — Lepers Louis, rue de la Blanche-Porte, 162. — Demeyère Marie, rue Colbert, 363. — Coustenoble Marcelle, rue Bérenger, 38. — Quivrin Victor, maternité.

Décès. — Delahaye Charles, 15 jours, rue du Hallot, 7.

Mariage. — Henri Ryckerwaert, 24 ans, menuisier et Marie Deboever, 23 ans, sans profession.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

RECEPTION DE LA PATRIOTE. — Mardi soir, une foule qu'on eut désiré plus compacte se portait à la gare de Croix pour faire honneur à la vaillante société de gymnastique « La Patriote de Croix » qui vient encore de remporter de si brillants succès au concours de Boulogne-sur-Mer.

La Musique, les Trompettes, des délégations de l'Union chorale, des Pompiers, de l'Avenir, de la Lyre d'Apollon, de la Fanfare du Créchet ont tenu à exprimer leurs félicitations aux vainqueurs auxquels les vins d'honneur furent offerts à la mairie. Le citoyen Desbarbieux adressa à la Patriote une excellente allocution qui fit une grande impression sur les assistants.

AMUSEMENT DE FAMILLE. — Le magnifique théâtre Morieux ne reste installé sur la Grande-Place que jusque lundi prochain. Aussi nous ne pouvons qu'engager les familles à aller voir les curieux spectacles qui se déroulent devant les yeux étonnés.

Ce théâtre, unique en son genre, est particulièrement intéressant à tous les points de vue et il peut recevoir la visite de tous, la moralité des tableaux présentés au public étant absolument indiscutable.

TROUVAILLE. — Un ouvrier a trouvé avant-hier matin un veston en très bon état sur la berge de l'étang du parc Barbieux.

VOL. — On a volé deux robinets en cuivre placés à la chaudière d'alimentation du forage de la rue Holden. Une enquête est ouverte.

WATTRELOS

PARTI OUVRIER. — Les membres du groupe les *Défenseurs de l'Humanité*, sont invités à se réunir le samedi 1er juin, à 8 h. 1/2 du soir, chez le citoyen Thomas au Crétinier.

Ordre du jour : Choix des candidats : présence indispensable.

— Les membres du groupe les *Défenseurs de la B. C. D.*, sont invités à se réunir le samedi 1er juin à 9 heures du soir, rue Carnot, 112, au *Laboureur*

Ordre du jour : Question de la plus haute importance ; choix des candidats.

ETAT-CIVIL. — *Naissances.* — Marie Flopot, rue de l'Hôpital. — Richard Decquennay, au Touquet.

Décès. — Antoine Decourcelle, 77 ans, 7 mois, sans profession, rue des Fleurs.

MOUVAUX

DIVAGATION DE CHIENS. — Le maire de Mouveaux a pris un arrêté interdisant la divagation des chiens sur tout le territoire de la commune, du 1er mai au 30 septembre inclusivement. Un article de l'arrêté spécifie que les chiens trouvés errants seront classés dans la première catégorie pour l'imposition de la taxe municipale.

WASQUEHAL

DECOUVERTE D'UN NOYE. — Dimanche, vers cinq heures de l'après-midi, un vieillard du quartier de l'Epeule, à Roubaix, nommé Catteau, demeurant cour Delannoy, longeait le canal de Roubaix, lorsqu'il aperçut à proximité de la raffinerie de pétrole, près du pont de Croix, le cadavre d'un homme flottant sur l'eau. Le vieillard se rendit en toute hâte à Wasquehal où il fit part de sa découverte à M. Picavet, conseiller municipal. Celui-ci se rendit immédiatement sur les lieux et fit retirer de l'eau le cadavre qui fut placé sur la berge. M. Séguin, commissaire de police de Croix, averti, vint faire les constatations d'usage, et fit transporter le corps à la morgue du cimetière de Wasquehal. Son identité n'a pas encore été établie Le cadavre paraît être celui d'un ouvrier âgé de 30 à 35 ans. Voici son signalement : taille : 1 m. 70 environ, cheveux et sourcils noirs, barbe peu abondante, rasée de quelques jours, moustaches noires et courtes, front découvert, nez aplatis légèrement arqué, forte figure, la partie supérieure du visage déviant un peu à droite, bouche large, atteint d'oreillons, d'assez bonne constitution, petits pieds. L'inconnu portait des habits et chaussures en mauvais état, veston en diagonales noires, avec doublure en lustrine noire ; la doublure des manches est blanche et rayée de noir pantalon de cotonnade grise avec pretelle ornées de garnitures gris-bleu, chemise blanche et chaussettes de coton, bottines écuisées se fermant au moyen de trois brides. Dans une des poches on a retrouvé un porte-monnaie contenant cinq sous et une clef de sûreté.

TOUFFLERS

LA FRAUDE. — Le sous-brigadier des douanes Frigoul, d'Armentières, était en congé, lundi, à Toufflers, lorsqu'il rencontra, au hameau du Bon Poste, deux individus porteurs de ceinture qui prirent la fuite. L'un d'eux a pu être arrêté. C'est un nommé Camille Delmée, teinturier, âgé de dix-huit ans, demeurant à Hem, rue Saint-Pierre. La ceinture dont il était porteur contenait 10 kilos de café vert, d'une valeur de 30 francs. Cet individu a été conduit à la gendarmerie de Lannoy.

UNE RIXE. — Dans la nuit du 27 au 28 courant, le hameau des Trois-Bouteilles fut mis en émoi par une bataille de famille, pour un motif des plus futiles, les nommés Jules Lefebvre, 22 ans ; Noëlie François, 25 ans ; Aimée Lefebvre, 50 ans ; Hubert Lefebvre, 25 ans ; Marie Lefebvre, 20 ans, ménagère et Blanche Lefebvre, 29 ans, fileuse, se sont donnés des coups et faisaient un vacarme du diable, tous ont frappé, Jules Lefebvre porte une morsure au bras gauche, François Noëlie, a la figure toute contusionnée.

La plus sérieusement atteinte est Marie Lefebvre à laquelle le docteur a reconnu une incapacité de travail de quinze jours.

La gendarmerie de Lannoy a ouvert une enquête.

LYS-LEZ-LANNOY

AVIS AUX CONTRIBUABLES. — Le contrôleur des contributions directes, se rendra, le 3 juin, à la Mairie de Lys-les-Lannoy, à neuf heures du matin, pour constater les changements à opérer dans les rôles des contributions directes de l'année 1902.

UNE TROUVAILLE. — Mme Dubrulle, demeurant rue de la Mairie, a trouvé près du cimetière, un réticule contenant de l'argent et des jetons d'une société coopérative de boulangerie. Le propriétaire peut le réclamer à la Mairie.

Dix procès gagnés

Aucune marque de parfumerie n'a été contrefaite avec autant de persistance et d'habileté que le savon du Congo. Dix procès gagnés par Victor Vaissier *sur de serviles imitateurs n'ont pas désarmé les plagiaires; il importe donc d'exiger sur chaque pain, sur chaque enveloppe et sur la pâle le nom du créateur et le titre de savon des Princes du Congo.*

LA SANTÉ EST ASSURÉE

à tous ceux, hommes, femmes et enfants, qui feront un usage quotidien et régulier de l'excellent

APÉRITIF **BANYULS-TRILLES**

soigneusement préparé avec du VIEUX VIN DE BANYULS et le meilleur QUINQUINA et uniquement recommandé par les CELEBRITES MÉDICALES.

Dans tous les Cafés et les bons Estaminets

A cause des nombreuses imitations, refuser la consommation si la bouteille ne porte pas l'étiquette BANYULS-TRILLES.

SAVON PARIS-MÉNAGE

pour le linge et pour les laines

Exiger rigoureusement le titre

LE NORD

LILLE

GRAVE AFFAIRE DE MŒURS

Nous avons raconté, hier, sous ce titre, l'attentat dont une jeune ouvrière, Mlle Evrard, était venue au deuxième arrondissement se plaindre d'avoir été victime de la part de plusieurs individus, qui l'avaient attirée dans les remparts, derrière l'Abattoir.

En outre de l'arrestation de Heer et Potier, trois autres ont encore été opérées, au cours de l'enquête, faite par M. le commissaire Chauvin, celles des nommés : Elie Domis, 20 ans, tilleur, rue Saint-André, 113 ; Ferdinand Delacroix, 20 ans, journalier, rue du Magasin, 12 ; et Ernest Mesdacq, 20 ans, rue Saint-André, 113.

Les cinq inculpés ont été déférés au parquet.

La jeune fille a été examinée par un médecin qui a reconnu la véracité de ses dires. Son état n'inspire pas d'inquiétudes.

Mais il ne serait pas impossible, d'après les diverses déclarations reçues par M. Chauvin, que la culpabilité des individus arrêtés ne doive, en définitive, être quelque peu atténuée.

Les vols au 19e chasseurs

Le Conseil de guerre du 1er Corps d'Armée a rendu hier, sa sentence dans l'affaire du chasseur Charles, inculpé de vols se montant à plus de 500 francs, commis au préjudice de plusieurs sous-officiers, affaire que nous avons relatée il y a une quinzaine de jours.

Charles avait avoué le délit, notamment en ce qui concernait l'adjudant Mercier, dans la chambre duquel il s'était caché, pour lui dérober, dans un tiroir, une somme assez importante.

Le commissaire du Gouvernement demandait une condamnation aux travaux forcés, pour vol avec effraction.

Après une habile plaidoierie de Me Santerne, demandant que le délit d'effraction fût écarté, le Conseil a condamné Charles à 5 ans de réclusion et à la dégradation militaire.

MALADE DANS LA RUE. — Hier soir un télégraphiste, nommé Degouge, dont le père fut lui-même employé aux Postes pendant très longtemps, est tombé malade à l'angle des rues Solférino et Léon Gambetta.

Degouge qui est soldat, et qui revient de Madagascar, est en congé de convalescence. Il utilise ce congé en s'employant au télégraphe. Mais il est sujet à de fréquentes attaques de fièvre intermittente, maladie qu'il a rapportée des colonies.

Après avoir été soigné dans un estaminet voisin, il a été reconduit à son domicile, 10, rue Henri-Kolb, par un passant, M. Depuis, et par un commis de l'Epicerie Illoise.

La loi sur les Boissons

Vendredi 31 mai, à huit heures du soir, aura lieu dans la salle de l'Orphéon, rue Pierre-Legrand, une conférence organisée par le Syndicat des débitants de boissons de Fives-Saint-Maurice, avec le concours de MM. Vaillant, président de l'Union Commerciale, et Lainé, président du Syndicat des vins et spiritueux.

Ordre du jour : Protestation contre : 1° les projets de réglementation des débits qui fixent un cabaret par 300 habitants ; 2° falsication qui condamne les débitants à une peine variant de trois mois à deux ans d'emprisonnement pour une bouteille de vin ou de bière trouvée fermentée en cave.

La conférence sera présidée par des membres de la Municipalité.

ENTRE FEMMES. — M. Jérôme, commissaire du 6e arrondissement, a dressé, hier, procès-verbal à la nommée Céline Dutilleul, femme Favie, 47 ans, ménagère à Loos, qui, au cours d'une discussion orageuse, s'était livrée à des voies de fait sur la veuve Plateau-Verbeck, cardeuse, rue d'Eylau, 42.

POUR LA COURONNE. — Alfred Emery, un jardinier de Fives, sortait hier, vers deux heures du matin, du magasin de M. Honoré fils, 7, rue du Faubourg-de-Roubaix, avec plusieurs porte-couronnes en zinc.

Le garde-champêtre Chabot et l'agent Dubuisson qui l'avaient aperçu lui demandèrent la provenance de ces objets et comment il se trouvait là à pareille heure.

Ses explications insuffisantes aboutirent à le faire écrouer.

Emery sera poursuivi pour vol avec effraction.

ÇA FUME. — Vers trois heures de l'après-midi, un feu de cheminée, qui n'a causé aucun dégât, a éclaté chez Mme Hiet, rue de Fives, 12.

TROP FRILEUX. — Joseph Colinet, 21 ans, employé de bureau, demeurant rue du Vieux-Faubourg, 43, et Juliette Vansandwardt, 20 ans, culottière, ont fait l'objet d'un procès-verbal au 3e arrondissement.

Les deux amis auraient pris chez M. Bourghelle, détaillant, 31, rue du Nain, à Roubaix, un couvre-lit d'une valeur de dix francs.

KERMESSE D'ESQUERMES. — Par arrêté du 24 mai 1901, la kermesse d'Esquermes, qui coïncidait cette année avec celle de Vauban, est reportée au dimanche 9 juin.

CHAMBRE DE DISCIPLINES DES HUISSIERS — La corporation des huissiers de l'arrondissement de Lille a, dans une réunion générale tenue le 29 mai courant, procédé au remplacement des membres démissionnaires de sa Chambre de discipline, laquelle est, par suite ainsi composée :

Deroulède, syndic-président ; Grumbach, rapporteur ; Desprez, trésorier ; Moronval, secrétaire ; Hespel, membre.

ECOLE SUBDIVISIONNAIRE D'INSTRUCTION DE LILLE. — Dimanche 2 juin, séance pratique de topographie. Réunion à 8 heures précises du matin au stand de l'Esplanade.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS. — Hier, vers deux heures et demie, à la filature Loyer, un rattacheur, Bonvier Raoul, 15 ans, a eu le gros-orteil du pied gauche pris entre la roue de son chariot et la barre.

La plaie par écrasement qui en a été la conséquence, entraînera, d'après le docteur Druon, une incapacité de travail de dix jours.

— Dans la même usine, vers cinq heures du soir, un autre rattacheur de 16 ans, Uylerhaeghe Guillaume, demeurant rue Degland, 11, est tombé en montant sur son métier.

Dans sa chute, il s'est fait une plaie contuse du genou gauche qui nécessitera un chômage de 20 à 30 jours.

— Henri Vandehole, 24 ans, cartonnier, demeurant rue Saint-André, 35, travaillant chez M. Lefèvre-Ducrocq, imprimeur, s'est fait, en manœuvrant une cisaille à main, une plaie à la phalangette de l'index gauche.

Le docteur Coppens estime que la guérison demandera une dizaine de jours.

DES FRITES. — Il a été saisi, hier, à la Halle d'Inspection, 110 kilos de pommes de terre, reconnues impropres à la consommation.

CONCOURS BOUCHER DE PERTHES. — Suivant le testament de M. Boucher de Perthes en date du 24 mai 1861, il est délivré annuellement des primes d'une valeur totale de 500 francs et des médailles aux ouvrières qui se sont les plus distinguées par leur travail et leur conduite. La limite d'âge est fixée à 40 ans, c'est-à-dire que les ouvrières âgées de plus de 40 ans ne peuvent être admises au concours.

A l'occasion de ce concours Boucher de Perthes